



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 avril 2024
18h30 – Saint Martin de Clelles
Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 mars 2024.

DELIBERATIONS

FINANCES

- Approbation des comptes de gestion 2023
- Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2024
- Approbation des budgets primitifs 2024
- Décision Budgétaire Modificative du budget Chaufferie Bois

ADMINISTRATION GENERALE

- Election d'un représentant de la CCT à la Mission locale

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs

MARCHE PUBLICS

- Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 1 : ITE
- Avenant au marché de de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 2 : Menuiseries extérieures
- Avenant au marché de de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 3 : Faux plafonds

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Demande d'appui financier du Département pour le projet « Des panneaux photovoltaïques contre la précarité énergétique »

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Isère – Année 2024
- Adhésion à SITADEL – Année 2024
- Convention de partenariat Stratégie locale agricole Sud Isère

TOURISME ET SENTIERS

- Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « open system » avec Isère Attractivité
- Convention de partenariat Territoire de Tourisme Equestre avec Isère Cheval vert
- Tarifs des nouveaux produits mis en vente dans les OTI du Trièves

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

- Contrat de reprise des aluminiums souples

- **QUESTIONS DIVERSES**

NOTE DE SYNTHÈSE

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 mars 2024.

DELIBERATIONS

FINANCES

✓ **Approbation des comptes de gestion 2023**

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget écoles
- Budget tourisme
- Budget collecte et traitement des déchets
- Budget eau potable
- Budget SPANC
- Budget Immo la Croizette

dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

✓ **Approbation des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats**

(Le président ne prend pas part au vote des comptes administratifs)

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 1 013 983,15 €
Résultat reporté :	+ 923 873,69 €
Résultat de clôture 2023 :	- 90 109,46 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>- 120 554,46 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 210 663,92 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	783 302,60 €
Résultat reporté :	+ 2 168 504,74 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 2 951 807,34 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **90 109,46 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses
 - **210 663,92 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2023)
 - **2 741 143,42 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 17 071,48 €
Résultat reporté :	- 30 444,06 €
Résultat de clôture 2023 :	- 47 515,54 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>- 35 670,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>- 83 185,54 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 89 185,54 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 89 185,54 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **47 515,54 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses
 - **89 185,54 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2023)

Budget tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 84 231,11 €
Résultat reporté :	+ 80 523,86 €
Résultat de clôture 2023 :	- 3 707,25 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>+ 41 179,00 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 37 471,75 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 102,57 €
Résultat reporté :	+ 102,57 €
Résultat de clôture 2023 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **3 707,25 €** reportés en section d'investissement au compte 001 - Dépenses

Budget collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 215 157,54 €
Résultat reporté :	- 48 455,51 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 166 702,03 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>28 190,25 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 194 892,28 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 35 914,38 €
Résultat reporté :	+ 546 072,80 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 581 987,18 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,

- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **166 702,03 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **581 987,18 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 192 373,13 €
Résultat reporté :	+ 178 287,11 €
Résultat de clôture 2023 :	- 14 086,02 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>97 749,44 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 83 663,42 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 2 446,86 €
Dont plus values nettes de cession d'élément d'actif	933,14 €
Résultat reporté :	+ 299 174,03 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 301 620,89 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **14 086,02 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
 - **300 687,75 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes
 - **933,14 €** reportés en section d'investissement au compte 1064 – Recettes pour le montant des plus values nettes de cession

Budget SPANC

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	0 €
Résultat reporté :	+ 0,89 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 0,89 €
<i>Solde des restes à réaliser 2023 :</i>	<i>0 €</i>
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de</i>	<i>+ 0,89 €</i>

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 7 801,38 €
Résultat reporté :	+ 13 995,54 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 21 796,92 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **0,89 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **21 796,92 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Immo la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 :	- 2 767,14 €
Résultat reporté :	+ 11 310,96 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 8 543,82 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 12 046,91 €
Résultat reporté :	+ 91 746,44 €
Résultat de clôture 2023 :	+ 103 793,35 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **DECLARER** la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023,
- **APPROUVER** le compte administratif 2023 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - **8 543,82 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
 - **103 793,35 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

✓ **Vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Taux 2024	Rappel taux 2023
CFE	29,12%	28,12%
Taxe d'habitation	9,78%	9,78%
Taxe Foncier bâti	5,00%	5,00%
Taxe Foncier non bâti	2,99%	2,99%

Il est proposé d'augmenter le taux de CFE de 1% en puisant dans la réserve de taux votée en 2023.

✓ **Vote du produit attendu taxe GEMAPI 2024**

	Montant 2024	Rappel montant 2023
Taxe GEMAPI	75 000 €	75 000 €

✓ **Approbation des budgets primitifs 2024**

Budget principal

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	14 096 352,42 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	7 607 005,57 €

Budget écoles

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 897 761,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	654 891,54 €

Budget tourisme

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	536 981,00 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	222 974,75 €

Budget collecte et traitement des déchets

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	2 531 467,18 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	1 252 138,93 €

Budget eau potable

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	1 042 987,75 €
<u>En section d'investissement</u> en dépenses et recettes à	1 128 285,89 €

Budget SPANC

<u>En section de fonctionnement</u> en dépenses et recettes à	60 296,92 €
---	-------------

En section d'investissement en dépenses et recettes à 76 222,89 €

Budget Immo la Croizette

En section de fonctionnement en dépenses et recettes à 123 293,35 €

En section d'investissement en dépenses et recettes à 19 043,82 €

✓ Décision Budgétaire Modificative du budget Chaufferie Bois

Lors du vote du Budget de la Chaufferie Bois, les opérations de régularisation des amortissements avaient été inscrites en réelles et non en ordres. Afin de passer les écritures, il est proposé au Conseil Communautaire la Décision Budgétaire Modificative du budget Chaufferie Bois ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	927 024.55 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	927 024.55 €
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	924 024.55 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	924 024.55 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	924 024.55 €	927 024.55 €
INVESTISSEMENT				
D-1088 : Autres réserves	0.00 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
D-1088 : Autres réserves	924 024.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	924 024.55 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	924 024.55 €	927 024.55 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		3 000.00 €		3 000.00 €

ADMINISTRATION GENERALE

✓ Election d'un représentant de la CCT à la mission locale

Suite à la démission de Philippe Vial, il convient d'élire un nouveau représentant de la CCT au sein de la mission locale.

RESSOURCES HUMAINES

✓ Modifications du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 28 mars 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

MARCHE PUBLIC

✓ Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 1 : ITE

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°01 ITE (Isolation Thermique par l'Extérieure) attribué à l'entreprise ALPES RENOV » pour un montant initial de 96 087.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « ALPES RENOV » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 5.5% est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20% pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 96 087.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 115 304.40 €

Le montant de cet avenant s'élève à 13 932.61 € € TTC représentant une augmentation de 14.5 % par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

✓ **Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 2 : Menuiseries extérieures**

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°02 Menuiseries extérieures attribué à l'entreprise « Serge MARRY » pour un montant initial de 124 980.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « Serge MARRY » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 5.5 % est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20 % pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 124 980.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 149 976.00 €

Le montant de cet avenant s'élève à 18 122.10 € TTC représentant une augmentation de 14.5 % par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

✓ **Avenant au marché de travaux « Rénovation énergétique école primaire de Monestier de Clermont 38650 » – lot 3 : Faux plafonds**

Par délibération du 16 octobre 2023 le lot N°03 Faux-Plafonds attribué à l'entreprise « CARBONERO » pour un montant initial de 7 560.00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise « CARBONERO » pour la modification du taux de TVA : le taux de TVA initialement prévu à 10% est erroné, la réglementation prévoit un taux de 20% pour les rénovations énergétiques des bâtiments scolaires.

- Montant en euros H.T. du marché initial 7 560.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 9 072.00 €

Le montant de cet avenant s'élève à 756.00 € TTC représentant une augmentation de 10% par rapport au marché initial. Le montant HT reste inchangé.

TRANSITION ECOLOGIQUE

✓ **Demande d'appui financier du Département pour le projet « Des panneaux photovoltaïques contre la précarité énergétique »**

Les Centrales Villageoises, SAS de 10 ans d'expérience dans le domaine de l'installation de panneaux photovoltaïques, ont eu l'opportunité de bénéficier de dons de panneaux photovoltaïques neufs et d'occasion. Ils ont souhaité les orienter vers un projet solidaire à expérimenter en partenariat.

En 2023, l'association Trièves Transitions Ecologie (TTE) s'est proposée de piloter le projet et a répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur l'innovation sociale et territoriale de l'ADEME. L'association a été retenue et a obtenu des fonds de l'ADEME mais aussi de la Fondation de France, du FDVA et d'une cagnotte solidaire pour expérimenter ce projet en lien avec les Centrales villageoises du Trièves, l'association la Réserve l'Etrier, l'association Pep's Trièves (TZCLD), le Département et la Communauté de communes du Trièves.

Ce projet cherche à renforcer en nombre et en qualité les actions locales de lutte contre la précarité énergétique. Les panneaux photovoltaïques s'envisagent comme une porte d'entrée concrète et efficace immédiatement à la limitation des charges d'énergie dans le logement et à une réflexion plus globale sur d'autres manières d'entreprendre par soi-même pour limiter les charges énergétiques.

Le projet vise l'installation expérimentale de plusieurs kits solaires (10 en 2024) chez des ménages en précarité identifiés par les services sociaux du Département, l'assistante sociale de la MSA, les CCAS, le collectif d'entraide, et la CCT. Les partenaires ont déjà recensé une vingtaine de personnes propriétaires, dont des petits entrepreneurs, agriculteurs et une dizaine d'autres logées par des bailleurs privés, publics, communaux qui souffrent de précarité énergétique et font appel aux services sociaux pour bénéficier d'un FSL. Le mode de repérage est en train d'être précisé, notamment en se basant sur la définition du CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) qui indique qu'un ménage est en précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques sont supérieures à 8% de son revenu.

La Communauté de Communes du Trièves fait partie du comité de pilotage et a déjà soutenu l'installation de panneaux en 2023. Elle souhaite réitérer en 2024. Il est proposé que le Département vienne compléter les moyens financiers mis par la CCT pour chaque chantier afin que le reste à charge pour le ménage soit de « 0 » euros. La CCT mettrait au maximum 400€ par chantier pour des prestations nécessaires à l'installation des panneaux photovoltaïques, sachant que l'installation d'un kit au sol revient à environ 800€. Le Département

viendrait en complément de la même manière, ce qui amène la possibilité d'accompagnement à 800€ par chantier maximum.

Chaque installation nécessite un diagnostic préalable sur site réalisé avec les Centrales Villageoises du Trièves avec la participation de PEP'S Trièves (EBE TZCLD) pour ajuster sa prestation (support d'installation). TTE est responsable de transmettre les informations précises à la CCT sur le contenu des prestations à prendre en charge par chantier.

L'expérimentation est assortie de formation et d'accompagnement des bénéficiaires : pour les associer à la réalisation de l'opération d'installation, son évaluation et les intéresser à l'usage dans une dimension de sobriété énergétique.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter financièrement le Département à hauteur de 4000€ pour venir compléter les moyens financiers déjà apportés par la CCT (4000€) pour ses chantiers de pose de panneaux photovoltaïques pour lutter contre la précarité énergétique.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

✓ Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère – Année 2024

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

La présente Convention résulte d'une volonté commune de la Communauté de communes du Trièves (CCT) et de la Chambre d'Agriculture de l'Isère (CA38) de poursuivre son travail en partenariat, en particulier pour :

- Assurer le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières sur le territoire ;
- Renforcer le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et autres acteurs économiques du territoire, pour un territoire économiquement dynamique ;
- Développer le volet agricole de la Stratégie écologique du territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la Chambre d'Agriculture réalisera un travail d'animation territoriale avec les élus, acteurs du territoire et les agriculteurs. Elle réalisera des permanences à raison de 2 jours par mois et des rencontres avec des porteurs de projets agricoles et accompagnera l'émergence de projets collectifs. Elle participera au volet agricole de la Stratégie de transition écologique du territoire.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
<u>2024</u>		<u>2023</u>		
Animation territoriale	3 850 €	Autofinancement CCT		7 865 €
Accueil et suivi des porteurs de projet	770 €			
Aide à la Stratégie de transition écologique du territoire – volet agricole	3 245 €			
<i>Total</i>				
Total général	7 865 €	Total général	100%	7 865 €

✓ Adhésion à SITADEL (Sud Isère Territoire Agricole et Développement Local) – Année 2024

Il est proposé de valider l'adhésion de la Communauté de communes à l'association « SUD ISERE TERRITOIRE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL » (SITADEL) pour l'année 2024. SITADEL est une association agricole qui œuvre pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud Isère (territoire Communauté de communes du Trièves et Communauté de communes de la Matheysine). La Communauté de communes du Trièves fait partie du Conseil d'administration de SITADEL. Le coût de l'adhésion annuelle à l'association s'élève à 40 euros.

✓ **Convention de partenariat Stratégie locale agricole Sud Isère**

Depuis 2017, dans le cadre du lancement des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à la mesure 16-72 du PDR (« Stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel »), les partenaires ci-dessous ont décidé de s'investir ensemble sur la thématique « foncier » peu traitée localement, sous le pilotage du Département.

La première stratégie foncière agricole et forestière en sud Isère a ainsi été menée, permettant d'initier un travail collaboratif autour d'enjeux communs. Ce partenariat, animé et porté par le Département de l'Isère, comprenait tous les acteurs locaux travaillant sur l'agriculture et la forêt (collectivités, institutionnels, associations...). Dans la continuité d'un partenariat riche de retours d'expérience et fruit d'une réflexion partagée entre les deux territoires du Sud Isère, une nouvelle convention donne l'opportunité aux collectivités du Trièves et de la Matheysine d'animer conjointement une stratégie adaptée aux enjeux agricoles. Ainsi, les partenaires souhaitent mettre en œuvre une stratégie locale de développement agricole et des projets de développement qui concourent à dynamiser, protéger et mettre en valeur l'activité agricole avec ses différentes composantes.

Les enjeux principaux sont :

- Favoriser une dynamique de transmission et d'installation favorable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne,
- Engager l'agriculture vers des approches plus durables, prenant en compte les évolutions climatiques, financières et sociétales actuelles,
- Favoriser les liens entre agriculteurs,
- Favoriser la reterritorialisation de l'alimentation (volet agriculteurs et volet consommateurs et habitants),
- Préserver et valoriser le foncier agricole.

Chacune pour leur territoire de compétence, les Communautés de communes de la Matheysine et du Trièves :

- assurent le pilotage du partenariat (animation des COPIL, COTECH,...)
- sont co-actrices de la démarche, force de propositions concernant le territoire,
- participent à la mise en œuvre des projets, peuvent les porter directement, le cas échéant,
- favorisent le lien avec d'autres programmes territoriaux et politiques contractuelles (ex : PAT, PaiT, Plan Pastoral Territorial, stratégie forestière, ...).

Les signataires de la convention sont :

- La Communauté de communes du Trièves,
- La Communauté de communes de la Matheysine,
- Le Département de l'Isère,
- L'association agricole SITADEL,
- La Chambre d'agriculture de l'Isère,
- L'association ADDEAR.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les partenaires. Elle est conclue pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être reconduite à la demande des partenaires. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter en fonction des projets et leur éligibilité ou non aux mesures en cours, des crédits européens issus du FEADER.

TOURISME ET SENTIERS

✓ **Avenant à la convention relative à la mise à disposition des outils « open system » avec Isère Attractivité**

La réservation en ligne des hébergements et des activités se développe. Ce service est de plus en plus connu et attendu par les visiteurs. Aussi, pour proposer un service moderne et efficace, une convention de partenariat a été signée en mai 2019 avec Isère Tourisme devenu Isère Attractivité, pour la mise à disposition des outils « open system » afin que les hébergeurs et prestataires d'activités volontaires du Trièves puissent bénéficier de la réservation en ligne. Ils sont aujourd'hui 28 hébergeurs à accéder à ce service. Pour y avoir droit les hébergeurs doivent être partenaires de l'Office de tourisme, sans cotisation supplémentaire.

Cet outil désormais nommé Open Expérience est mis à disposition de l'office de tourisme moyennant un abonnement annuel de 1300 euros, pris en charge par le service tourisme de la communauté de communes.

La convention est arrivée à terme au 31 décembre 2023 et doit renouvelée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. La convention pourra être renouvelé deux fois par tacite reconduction. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec Isère Attractivité

✓ **Convention de partenariat Territoire de Tourisme Equestre avec Isère Cheval vert**

Isère cheval vert est une association créée en 1988 pour développer le tourisme équestre dans le département. Elle valorise les itinéraires et les gîtes équestres et accompagne hébergeurs et collectivités en matière d'accueil équestre. Elle valorise également les centres équestres.

Afin de mieux accueillir les cavaliers randonneurs dans le Trièves et de pérenniser les itinéraires et les étapes, il est proposé de signer une convention de partenariat qui précise :

- la réciprocité des cotisations entre Office de tourisme et Isère Cheval Vert pour éviter la double cotisation,
- la promotion du Trièves équestre par Isère Cheval Vert dans ses brochures, sur les salons et lors des évènements,
- l'accompagnement des hébergeurs et prestataires d'activités équestres par l'association pour un meilleur accueil des cavaliers.

Cette convention prévoit le versement de 300 euros par an par la Communauté de Communes du Trièves (inscrits au budget du service tourisme). Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec Isère Cheval Vert.

✓ **Tarifs des nouveaux produits mis en vente dans les OTI du Trièves**

L'Office de tourisme met en vente quelques articles auprès des visiteurs, encaissés sur la Régie de recettes de l'Office de tourisme. Pour 2024, il convient de modifier ou d'ajouter les tarifs suivants comme indiqué dans le tableau ci-après :

Articles	Prix de vente à l'unité
Jeu de cartes Drac Attaque prix public	15 euros
Jeu de cartes Drac Attaque prix revendeur	11 euros
Carte IGN standard	15 euros
Carte IGN à la carte	30 euros
Poster du Parc du Vercors illustration Jacky Dutoit	3 euros
Cartes postales fleurs et animaux	1 euros
Cartes postales Obyom (dépôt vente)	2.5 euros commission 30%

Il est proposé au conseil communautaire de valider les tarifs ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tout acte et pièces relatifs à ces recettes.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

✓ **Contrat de reprise des aluminiums souples**

Suite à la mise en service du nouveau centre de tri Athanor, les aluminiums souples tels que, capsules à café ou thé, le papier aluminium d'emballage, gourde de compote... peuvent être captés par les trieurs. Dans ce cadre, il est proposé de signer un contrat de reprise pour les aluminiums souples avec la société PYRAL.

Le contrat prendra effet au 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2029.

QUESTIONS DIVERSES